

Normes d'éthique professionnelle et de bonne conduite

6ème édition, 2023



GENERAL DYNAMICS

GENERAL DYNAMICS

Normes d'éthique professionnelle et de bonne conduite

6ème édition, 2023

Sommaire

Message du P.-D.G.	3
Nos principes	4
Principes d'éthique professionnelle	6
Modèle d'éthique professionnelle	7
À propos de cette brochure	8
Exercer nos activités	10
Travailler avec des clients gouvernementaux et des agents publics	14
Collaborer	16
Protéger nos ressources	18
Prendre des mesures	20
Index	23
Numéros de téléphone de la Ligne d'assistance à l'éthique	24

Message du P.-D.G.

Chers collaborateurs,

La conduite éthique de nos activités n'est pas simplement une facette de celles-ci : c'est le fondement de tout ce que nous faisons. C'est grâce à sa culture qui nous pousse à toujours nous comporter comme il se doit envers nos employés, nos clients et nos parties prenantes que General Dynamics a atteint le point où elle en est aujourd'hui, et c'est ce qui lui permettra d'avancer à l'avenir.

Nous sommes une entreprise mondiale composée de personnes d'origines diverses qui effectuent un large éventail d'activités commerciales dans différents secteurs. Nos principes sont ce qui nous unit et ce qui nous fait partager un engagement à maintenir les normes d'éthique et d'intégrité les plus élevées dans toutes nos activités.

Le but des *Normes d'éthique professionnelle et de bonne conduite* de General Dynamics, ce que nous appelons le *Blue Book*, est de vous donner les outils nécessaires pour intégrer le processus de décision éthique à tous les aspects de votre travail, et d'aborder en toute confiance les questions liées à l'éthique au fur et à mesure qu'elles surviennent. Cependant, nos principes vont au-delà du simple respect de ces règles et politiques. Ils portent sur les efforts incessants d'adhésion à nos valeurs fondamentales de transparence, d'honnêteté, de confiance et d'alignement.

Lisez ce *Blue Book* attentivement et consultez-le régulièrement. Ce sont les principes sur lesquels cette société est bâtie et qui garantissent que nous nous acquittons de notre devoir d'agir de manière responsable envers nos clients, nos investisseurs, nos employés et nos communautés. Chacun de nous se doit de respecter les normes strictes à l'origine de l'excellence de notre société.

Cordialement,



Phebe N. Novakovic
Présidente-directrice générale

Nos principes

Nos principes sont la moralité qui nous distingue.
Nos employés sont une communauté de personnes dévouées à ces principes.

Chacun de nous se doit de se comporter conformément à nos valeurs. Ainsi, nous pouvons garantir que nous continuons à être de bons intendants des investissements de nos parties prenantes, de nos clients, de nos employés et de nos communautés, maintenant et à l'avenir.

Ces principes sous-tendent notre culture, notre modèle économique et nos interactions quotidiennes. Ces valeurs nous rappellent constamment qui nous sommes et ce que nous faisons. Voici les rôles de ces valeurs au quotidien.

Elles orientent le fonctionnement de l'entreprise.

Nous poursuivons l'excellence opérationnelle en anticipant les besoins des clients, en stimulant l'innovation, en améliorant nos processus et en réduisant nos déchets, nos émissions et notre consommation d'énergie. Nous croyons au devoir de gestion avisée des capitaux et des ressources.

Elles régissent nos interactions avec nos employés, nos clients, nos partenaires et nos fournisseurs.

Nous devons être francs et ouverts au changement. Nous cherchons des employés, des partenaires et des fournisseurs qui adhèrent à ces valeurs dans leurs entreprises, et nous attendons d'eux le respect de normes aussi strictes que les nôtres.

Elles guident nos interactions.

En tant que communauté de personnes, nous sommes dévoués à l'objectif de notre entreprise et à la promotion de la santé, du bien-être et de la sécurité de nos employés. Nous nous traitons les uns les autres avec dignité et respect, célébrant similitudes et différences, et faisons des efforts pour nous

comprendre et nous assister mutuellement, en favorisant des environnements de travail inclusifs.

Elles garantissent une rémunération équitable et l'égalité des chances face à l'emploi dans des lieux de travail productifs et fidèles à leurs principes.

Nos valeurs nous incitent à promouvoir de solides pratiques organisationnelles, notamment en matière de diversité, d'opportunités de développement professionnel et de formations. Nous soutenons les droits humains universels fondamentaux, notamment le fait que tout travail doit être effectué volontairement. Nous nous opposons sans équivoque au trafic d'êtres humains sous toutes ses formes.

Elles nous relie à nos communautés.

Remplir notre obligation de citoyenneté d'entreprise signifie agir de manière à renforcer le bien-être de nos communautés. Nous le faisons en soutenant la participation aux organisations de protection sociale, en favorisant le volontariat et en lançant des initiatives visant à atténuer les changements climatiques, à éliminer les déchets dangereux de nos processus et protéger les ressources en eau.

LES RÈGLES QUE NOUS RESPECTONS, PARTOUT, TOUT LE TEMPS



Principes d'éthique professionnelle

L'objectif majeur de notre entreprise est d'obtenir un retour sur investissement équitable pour ses actionnaires.

Utiliser les actifs de façon judicieuse

- La façon dont nous gérons nos actifs reflète nos valeurs personnelles et celles de notre entreprise, et détermine notre capacité à obtenir un rendement équitable.

Se montrer équitable en affaires

- Nous offrons les meilleurs produits à un prix raisonnable.
- Nous prenons des décisions et abordons des choix difficiles.
- La manière dont nous prenons ces décisions reflète nos valeurs.

Tenir nos promesses

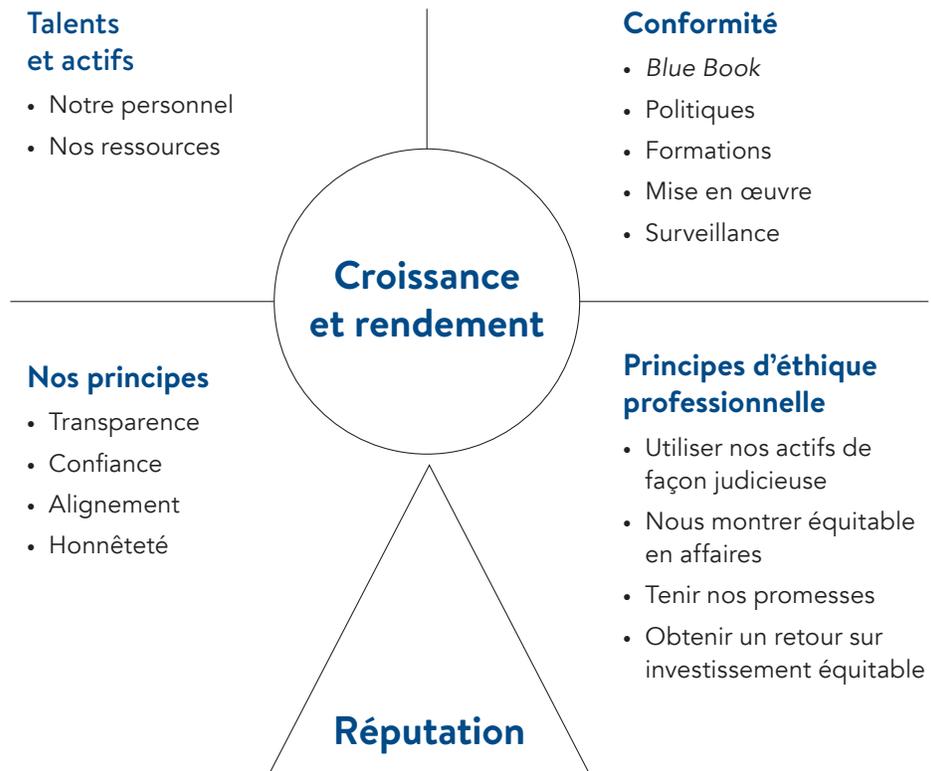
- Nous tenons parole, nous respectons nos promesses.
- Nous assumons nos responsabilités envers nos parties prenantes et gagnons leur confiance chaque jour.

Obtenir un rendement équitable

- Notre réputation se fonde sur notre capacité à tirer parti de nos valeurs pour générer des bénéfices.
- Tout en tenant nos promesses, nous devons obtenir un rendement équitable.

Notre conduite en affaires reflète nos principes d'éthique professionnelle.

Modèle d'éthique professionnelle



Nous sommes responsables envers nos parties prenantes

Actionnaires • Clients • Collègues
Fournisseurs • Communautés • Pays

À propos de cette brochure

Une référence pratique

Chaque jour, vous devrez affronter et prendre des décisions dont dépendra notre succès. Cette brochure est une référence pratique que vous pouvez utiliser pour obtenir les informations dont vous avez besoin pour prendre de bonnes décisions. Vous apprendrez également quand prendre contact avec le responsable de l'éthique de votre unité opérationnelle et d'autres ressources utiles.

Au fil des ans, cette brochure a pris le nom de *Blue Book*, en raison de la couleur de sa couverture. Utilisez le *Blue Book* conjointement avec nos principes et avec les politiques, procédures et règles de travail de votre unité opérationnelle pour guider vos actions au fil de votre travail. Bien que le *Blue Book* ne soit pas un contrat d'embauche, son but est de définir les attentes fondamentales de cette entreprise quant à vos performances.

Le *Blue Book* s'applique à l'ensemble des responsables, des cadres et des employés à temps plein, à temps partiel et temporaires de General Dynamics. Nous attendons de nos fournisseurs, de nos vendeurs, de nos sous-traitants, de nos coentreprises et de nos autres partenaires en affaires qu'ils se comportent de façon éthique et qu'ils mettent en place des programmes de conformité compatibles avec nos valeurs pour tous les aspects importants. Seul le Conseil d'administration ou un Comité habilité de ce Conseil peut autoriser un amendement ou une renonciation à une règle de ce *Blue Book* pour les cadres de l'entreprise. Tout amendement ou renonciation sera divulgué publiquement si la loi ou les règlements de bourse applicables l'exigent.

Éthique professionnelle et conformité

Lorsque nous parlons d'éthique professionnelle, nous faisons référence aux engagements à l'origine de l'excellence de notre entreprise. Nous traitons les clients, les fournisseurs et les concurrents de notre entreprise, ainsi que nos propres collègues, de manière équitable. Nous devons tous nous efforcer d'être :

- respectueux de la loi
- honnêtes et dignes de confiance
- responsables et fiables
- équitables et coopératifs

Lorsque nous parlons de conformité, nous faisons référence aux lois, règles, réglementations et politiques qui contrôlent et régissent à la fois nos actions et celles de notre entreprise. Le *Blue Book* contient des informations sur les aspects d'éthique et de conformité de notre conduite en affaires.

Réalité globale de notre travail

Nous menons des activités dans de nombreux pays du monde. Nos employés sont des ressortissants de différents pays qui appartiennent à des groupes culturels divers. Nous sommes soumis aux lois et aux réglementations de tous les pays, États et municipalités dans lesquels nous opérons et faisons affaires. Cette présence mondiale nous soumet au contrôle réglementaire et juridique de nombreuses juridictions simultanément.

Nous devons reconnaître la réalité mondiale de notre travail. Dans certains cas, il peut exister un conflit réel ou apparent entre les lois de deux ou de plusieurs pays. Dans ce cas, vous devez obtenir immédiatement des conseils juridiques pour savoir comment résoudre correctement ce conflit.

Obtenir des réponses

Ce *Blue Book* ne vous fournira pas de réponse précise pour chaque situation. Nous nous sommes tous trouvés dans une situation où la voie à suivre était difficile à déterminer. Les faits étaient peut-être complexes. Il était peut-être possible que de nombreuses personnes soient affectées par notre décision. Peut-être le « bon » choix n'était-il pas évident, ou nos intérêts personnels entraient-ils en conflit avec ceux de General Dynamics. Peut-être ne disposions-nous pas des informations dont nous avons besoin pour faire un choix éclairé.

Vous disposez de nombreuses ressources pour vous aider à répondre aux questions d'éthique et de conformité. Si vous connaissez la réponse à une question d'éthique et êtes à l'aise avec votre décision, vous pouvez agir en toute confiance. Dans le cas contraire, vous avez différentes possibilités pour demander conseil :

- Les pratiques et les politiques standard de General Dynamics
- Votre superviseur ou votre manager
- Votre représentant du bureau local d'éthique
- Le responsable de l'éthique de votre unité opérationnelle
- Le service des ressources humaines
- Le représentant ESS (Environnement, Sécurité et Santé)
- Le département Sécurité
- Le département Finance ou Audits internes
- Le département juridique
- Le département Commerce international et Conformité
- Le Bureau d'éthique d'entreprise de General Dynamics
- La Ligne d'assistance à l'éthique de General Dynamics

Les coordonnées de l'unité opérationnelle et des responsables de l'éthique de l'entreprise sont disponibles sur le site internet de la

Ligne d'assistance à l'éthique sous l'onglet Ressources supplémentaires, à l'adresse www.gd.ethicspoint.com. Vous y trouverez également les numéros de téléphone gratuits de la ligne d'assistance de chaque pays où General Dynamics a des employés. (Une liste partielle figure au verso de cette brochure.)

Prendre des décisions difficiles

Les informations contenues dans ce *Blue Book* vous aideront à résoudre la plupart des questions et des dilemmes commerciaux les plus difficiles. Toutefois, les réponses à certains problèmes ne sont pas claires. Certaines choses peuvent paraître correctes mais ne le sont pas, prenez donc le temps nécessaires pour bien réfléchir avant d'agir.

Suivez les étapes de notre Modèle de décision éthique :

- Ai-je analysé les faits judicieusement ?
- Ai-je utilisé les ressources à ma disposition ?
- Ai-je bien envisagé tous les problèmes ?
- Ai-je bien réfléchi à mes options ?
- Ai-je bien réfléchi aux conséquences de mes choix ?
- Dois-je consulter quelqu'un à propos de la situation ?
- Ma décision résistera-t-elle à l'épreuve du temps ?

Le Modèle de décision éthique est un outil pour aider les employés à prendre les bonnes décisions. Il peut être consulté sur le site internet Ethics Helpline (Ligne d'assistance à l'éthique) à l'adresse www.gd.ethicspoint.com.

Si vous doutez encore, faites part de vos inquiétudes et obtenez les conseils nécessaires. Continuez à poser des questions jusqu'à avoir la certitude de bien faire. General Dynamics n'exerce pas de représailles contre ceux qui signalent de bonne foi un problème d'éthique ou de conformité.

Rappelez-vous : en cas de doute, demandez conseil avant d'agir.

Exercer nos activités

Certaines règles régissent l'exercice de nos activités quotidiennes.

Antitrust, pratiques de vente et informations sur la concurrence

Les lois antitrust et sur la concurrence interdisent les ententes qui éliminent ou découragent la concurrence. Le non-respect de ces lois entraîne des amendes monétaires et des peines de prison. Nous respectons parfaitement les lois antitrust et sur la concurrence de chacune des juridictions dans lesquelles nous opérons.

Nous nous engageons à recourir à des pratiques de vente équitables et concurrentielles. Nous n'utiliserons pas de pratiques qui limiteraient indûment le commerce ou excluraient des concurrents du marché. Nous ne communiquerons pas avec des concurrents, officiellement ou officieusement, pour fixer ou contrôler des prix, attribuer des marchés, boycotter certains clients ou fournisseurs, ou restreindre la vente de certains produits.

Nous ne ferons aucune fausse déclaration concernant nos concurrents et ne comploterons pas pour acquérir ou utiliser leurs informations exclusives de façon irrégulière.

Concernant les lois antitrust et les pratiques concurrentielles, vous avez les responsabilités suivantes :

- Évitez les conversations même informelles ou ordinaires avec des employés de nos concurrents concernant les prix, les produits ou les clients
- Ne faites jamais de déclarations imprécises ou malveillantes sur nos concurrents

Conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsque vos intérêts privés interfèrent, ou semblent interférer, avec

ceux de General Dynamics. Vous devez baser vos décisions commerciales sur les besoins de notre entreprise plutôt que sur vos propres intérêts, les intérêts de proches ou d'amis, ou votre désir de gains personnels. Vous devez éviter de faire affaires avec des organisations dans lesquelles vous-mêmes ou votre famille avez un important intérêt financier. Nous devons tous traiter avec les fournisseurs, les clients et les autres intervenants de façon à éviter tout conflit entre nos intérêts personnels et ceux de General Dynamics. Parlez au responsable de l'éthique de votre unité opérationnelle et révélez toute situation présentant ou pouvant présenter un conflit d'intérêts.

Les situations suivantes peuvent facilement engendrer des conflits d'intérêts :

RELATIONS D'AFFAIRES PERSONNELLES

Vous devez révéler au responsable de l'éthique de votre unité opérationnelle tout intérêt important que vous-même ou un membre de votre famille immédiate pourriez avoir chez nos fournisseurs, nos clients ou nos concurrents. La détention de parts dans une entreprise concurrente cotée en bourse pourrait créer un conflit d'intérêts réel ou potentiel pour vous-même ou pour notre entreprise. Veillez à ce que vos relations d'affaires personnelles n'influencent pas les décisions que vous prenez pour le compte de General Dynamics.

RELATIONS ORGANISATIONNELLES

Si vous-même ou un membre de votre famille immédiate occupez un poste de directeur(-trice), cadre ou consultant(e) pour une entreprise avec laquelle nous faisons affaires, il vous incombe de divulguer ces obligations au responsable de l'éthique de votre unité opérationnelle, même si ce service est rendu à titre gracieux.

EMPLOI EXTÉRIEUR

Avant d'accepter un emploi extérieur, veuillez voir si ce second travail est susceptible de créer un conflit d'intérêts avec votre travail ici ou d'impacter négativement votre capacité à faire votre travail. Avoir un second travail peut s'avérer délicat parce que vous pourriez ne pas toujours être en mesure de choisir clairement votre camp. N'acceptez jamais aucun emploi extérieur auprès de nos concurrents, fournisseurs ou clients.

Recueil d'informations sur la concurrence

Les informations commerciales obtenues honnêtement sont précieuses. Vous ne devez toutefois obtenir des informations sur nos concurrents qu'auprès de sources publiques librement accessibles aux autres. Il ne faut jamais espionner ou voler pour obtenir ce type d'informations. De même, nous respectons l'ensemble des règles d'intégrité de la passation de marchés et ne cherchons pas ni n'acceptons pas d'informations sur les appels d'offre en-dehors des canaux appropriés. Demandez conseil si vous pensez que quelqu'un vous donne des informations confidentielles auxquelles vous ne devriez pas avoir accès. Sauf si leur divulgation est autorisée, protégez toutes les informations commercialement sensibles que vous obtenez dans le cadre de votre travail.

Cadeaux et invitations : clients commerciaux

CADEAUX

Nous faisons concurrence en nous fondant uniquement sur la valeur de nos produits et services. L'échange de cadeaux dans un contexte commercial peut être considéré comme un octroi de faveurs visant à influencer les décisions d'affaires. Nous pouvons offrir des cadeaux, des repas, des rafraîchissements et des divertissements d'une valeur raisonnable durant les transactions professionnelles avec des clients commerciaux ou des membres d'organisations non gouvernementales, sous réserve que cela n'aille pas à l'encontre de nos normes ou des normes de l'entité du destinataire. Vous ne devez pas donner ou offrir de quelconque cadeau ou objet de valeur si celui-ci peut paraître inapproprié.

ACCEPTATION DE CADEAUX

En règle générale, vous ne devez pas accepter de cadeaux, repas ou divertissements d'entités avec lesquelles nous faisons affaires, sauf dans un but professionnel ou commercial légitime et approprié dans le cadre de cette relation. Vous ne pouvez accepter que de petits cadeaux de modeste valeur.

Lorsque l'on fait affaires dans certains pays, il peut être habituel d'accepter des cadeaux d'une valeur importante. Ces cadeaux appartiennent à l'entreprise et doivent être déclarés au responsable de l'éthique de votre unité opérationnelle pour décider de leur sort. Ils peuvent par exemple être achetés à l'entreprise à leur juste valeur marchande ou donnés à une organisation caritative au nom de General Dynamics.

Concernant le don ou l'acceptation de cadeaux, les responsabilités suivantes vous incombent :

- N'offrez ou ne remettez pas de cadeaux lorsque cela est interdit par les règles, les normes ou les politiques du destinataire
- Évitez de donner ou d'accepter des cadeaux au-delà d'une valeur modeste lorsque vous négociez avec des clients commerciaux
- Veillez à ce que les repas et les divertissements répondent à des fins professionnelles valables
- Avant d'offrir ou d'accepter un cadeau d'une valeur autre que symbolique, consultez le responsable de l'éthique de votre unité opérationnelle

Informations d'initiés et négoce de titres

Vous pouvez parfois prendre connaissance d'informations importantes sur General Dynamics ou sur d'autres entreprises avant que le public n'en ait connaissance. Ce type d'information est appelé information « d'initié ». Vous n'avez pas le droit d'acheter ou de vendre des actions sur la base de ces informations d'initié, ni de transmettre lesdites informations à quelqu'un d'autre qui achèterait ou vendrait ensuite des actions avant que ces informations ne soient transmises au public. Ces règles s'appliquent également à des transactions plus complexes, notamment les options d'achat et de vente et les techniques telles que la vente à découvert. La

meilleure manière de savoir si les informations sont publiques consiste à vérifier si elles sont accessibles sur des canaux publics, comme les journaux, la télévision ou Internet.

Pour respecter les lois sur les titres dans les juridictions où nous opérons, vous ne devez pas :

- négocier des titres sur la base d'informations non publiques
- inciter d'autres personnes à négocier des titres sur la base d'informations non publiques
- transmettre des informations d'initié à une personne qui n'a pas à les connaître

Activité internationale

General Dynamics est une entreprise mondiale dont le siège est aux États-Unis. Nous respectons les lois et les réglementations de tous les pays et de toutes les juridictions dans lesquels nous opérons.

Hors de votre pays natal, vous pouvez rencontrer des règles, des réglementations, des habitudes commerciales et des cultures qui ne vous sont pas familières. Habituez-vous aux pratiques commerciales des autres pays pour éviter les situations embarrassantes pour nous, pour notre entreprise ou pour nos associés. En cas de conflit entre les lois de deux ou de plusieurs pays, adressez-vous au département juridique pour lui demander de l'aide.

Nous respectons les lois et les règlements concernant l'importation et l'exportation de nos produits, de nos informations (p. ex., de nos données technologiques et techniques) et de nos services, notamment les règlements américains ITAR (International Traffic in Arms Regulations) et EAR (Export Administration Regulations). Presque chaque pays possède des lois et des règlements sur le contrôle des mouvements internationaux (p. ex., les importations, les exportations, les réexportations et les transferts de technologie) de certains produits, de certaines informations (p. ex. les données technologiques et techniques) et de certains services. Ces lois et réglementations peuvent aussi limiter le transfert d'informations contrôlées à certaines personnes, à l'intérieur ou à l'extérieur de votre pays. De plus, des lois et règlements peuvent interdire le commerce avec des pays, des gouvernements, des entreprises et des individus « sanctionnés » ou « sous embargo ».

Nous respectons également l'ensemble des lois et règlements anti-corruption en vigueur. Le département juridique peut fournir une assistance supplémentaire.

Lorsque vous exercez des activités dans un quelconque pays, vous devez :

- rester au fait de l'ensemble des lois et des réglementations qui s'appliquent à votre travail
- connaître et respecter les lois relatives à l'exportation et l'importation de nos produits, de nos informations (p. ex., données technologiques et techniques) et de nos services
- faire preuve de diligence raisonnable avant d'engager des tiers pour représenter nos intérêts, et vous rappeler que ces tiers ne peuvent faire ce qui nous serait interdit. Lorsque vous travaillez avec des spécialistes en sujets internationaux, veillez à choisir des consultants, des représentants de vente, des distributeurs et d'autres intermédiaires internationaux qui font montre d'un comportement éthique et conforme.

Activités de lobbying et contributions politiques

Le lobbying et les contributions politiques sont des activités strictement réglementées, et le non-respect de ces lois peut entraîner des sanctions pénales. Il faut donc éviter le don direct ou indirect de fonds ou d'autres ressources de la société à un quelconque candidat ou parti politique, à un groupe de pression politique ou à des organisations soutenant une personnalité politique sans l'accord préalable du département Relations de la société avec le gouvernement (Corporate Government Relations Department), pour les contributions politiques aux États-Unis, ou du président de votre unité opérationnelle avec signalement au département Relations de la société avec le gouvernement pour les contributions politiques en-dehors des États-Unis. De même, tous les contacts de lobbying avec les organes du pouvoir législatif ou avec des fonctionnaires du pouvoir exécutifs couverts aux États-Unis concernant des programmes ou des problèmes de General Dynamics doivent être approuvés par le département Relations de la société avec le gouvernement. Cela comprend l'encouragement de groupes tiers, comme les Chambres de commerce,

à faire du lobbying pour le compte de General Dynamics. En tant que citoyen privé, nous vous encourageons à participer individuellement aux affaires politiques en leur faisant don de votre temps libre et de vos ressources.

Respecter la loi

General Dynamics opère dans un environnement fortement réglementé. De nombreuses entités gouvernementales régissent la manière dont nous menons nos activités. Nous respectons strictement les exigences de tous les gouvernements, administrations et organismes avec lesquels nous entretenons des relations commerciales.

Nous coopérons lors des inspections gouvernementales et sommes courtois envers les inspecteurs. Veuillez informer immédiatement le service juridique de toute inspection, enquête ou demande d'information d'une organisation extérieure.

Lors d'une inspection, ne détruisez ou ne modifiez jamais les documents, ne mentez pas et n'induisez jamais un inspecteur en erreur, et n'entravez jamais la collecte d'informations. Le service juridique vous aidera à examiner les informations demandées par un inspecteur avant de les lui remettre.

Tenue des livres de comptes

Nous tenons des comptes précis de toutes nos transactions financières et commerciales. Nos procédures de tenue des livres de compte sont essentielles pour nous assurer que tous les coûts sont correctement facturés.

Il vous incombe d'enregistrer tous ces coûts avec précision et de respecter l'ensemble des procédures comptables. Il ne doit être procédé à aucune entrée erronée ou trompeuse dans nos livres et nos dossiers.

Vous devez suivre scrupuleusement notre politique concernant la rétention de documents, y compris de documents sous forme électronique et de courriers électroniques. Ne détruisez jamais des documents dont vous pensez qu'ils pourraient servir de preuve lors de procédures civiles, pénales ou réglementaires. Cela vous exposerait, ainsi que l'entreprise, à de graves pénalités.

Qualité et tests

La qualité de nos produits est déterminante pour notre succès. L'ensemble de nos produits et services doit satisfaire à des critères d'inspection, de tests et de qualité appropriés et conformes aux exigences contractuelles et gouvernementales. Nous devons documenter tous les tests rapidement et précisément. Eu égard à la qualité et aux tests, les obligations suivantes vous incombent :

- assumer la responsabilité personnelle de garantir la qualité des produits
- savoir quels tests vous devez effectuer
- savoir comment exécuter ces tests
- enregistrer les résultats des tests avec précision

Fournisseurs, consultants, salariés à temps partiel et temporaires

Nous choisissons nos fournisseurs, nos consultants et nos employés temporaires sur la base de critères objectifs tels que le prix, la qualité et les résultats antérieurs, et attendons d'eux qu'ils fassent preuve d'un comportement éthique et conforme.

Lors des négociations avec des fournisseurs ou des consultants, vous devez :

- exiger des soumissions concurrentielles si possible
- évaluer toutes les soumissions avec impartialité
- si vous négociez avec des fournisseurs ou des consultants aux États-Unis ou, si possible, dans d'autres juridictions, examinez les possibilités d'encourager des PME à travailler avec nous
- obtenir des conseils juridiques sur la conduite d'affaires avec d'anciens employés ou membres du Conseil d'administration, ou des employés ou anciens employés du secteur public, notamment des militaires
- n'accepter que des cadeaux d'une valeur modeste
- veiller à ce que les repas fournis par un fournisseur ou un consultant répondent à un objectif commercial valide et correspondent au niveau de la relation

Comme condition d'emploi, les employés à temps partiel ou temporaires doivent respecter le *Blue Book*, ainsi que les politiques et les pratiques de l'entreprise et de l'unité opérationnelle.

Travailler avec des clients gouvernementaux et des agents publics

Nous sommes des leaders du secteur de la défense. Nous fournissons des services et des produits à de nombreux gouvernements partout dans le monde. Les lois et les réglementations relatives au travail avec des clients gouvernementaux et des agents publics sont complexes. Lorsque vous travaillez avec des clients gouvernementaux et des agents publics, vous devez veiller à vous conformer pleinement à ces lois et à ces réglementations. C'est essentiel pour la bonne réputation de notre entreprise.

Corruption et pots-de-vin

Nous n'offrons pas de dessous-de-table ou de pots-de-vin. Un dessous-de-table ou un pot-de-vin est le fait de donner ou d'accepter de l'argent, des frais, des commissions, des crédits, des cadeaux, des faveurs ou quoi que ce soit de valeur, directement ou indirectement, en échange d'un traitement de faveur de quelque nature que ce soit. Nous n'offrons, ne donnons, ne demandons et ne recevons jamais de dessous-de-table ou de pots-de-vin. Un traitement de faveur peut souvent paraître innocent, comme le paiement d'une facture plus tôt qu'elle ne devrait normalement l'être. Toutefois, il est illégal de faire un cadeau ou d'offrir quoi que ce soit de valeur en échange d'un traitement de faveur.

Facturation et tarification

Nous sommes clairs et précis dans chaque aspect de notre facturation et tarification. Nos prix reflètent le coût de conception et de production de nos produits, le niveau de nos efforts, les conditions du marché et d'autres facteurs pertinents. Les factures doivent être claires et facilement compréhensibles. Les trop-perçus sont remboursés rapidement après leur découverte.

Les factures adressées aux clients doivent être ponctuelles, précises et honnêtes. Il est illégal de présenter une demande fausse ou frauduleuse à un client gouvernemental. Nous ne devons jamais

modifier les coûts de manière inappropriée entre les contrats et les projets.

Pour la facturation et la tarification, vous devez :

- fixer les prix avec précision
- facturer des projets appropriés
- ne pas fractionner les factures pour cacher certains coûts ou éviter certaines procédures de paiement
- veiller à ce que les factures soient précises, dans les temps et complètes

Conformité contractuelle

Nous nous conformons à l'intégralité des conditions de nos contrats. Nous fournissons les biens et les services tels que promis. Nous ne remplaçons jamais le matériel, ne changeons pas les tests et ne modifions les exigences de contrôle de qualité sauf conformément aux procédures gouvernementales en vigueur. Nous n'assurons jamais qu'une chose a été testée si elle ne l'a pas été.

Pour respecter les conditions de nos contrats, vous devez :

- documenter la manière dont General Dynamics a rempli ses obligations contractuelles
- éviter de procéder à des remplacements sans suivre les procédures gouvernementales
- effectuer tous les tests conformément aux conditions du contrat

Cadeaux et réceptions : clients gouvernementaux

Nous faisons concurrence en nous fondant uniquement sur la valeur de nos produits et services. Nous n'essayons pas d'influencer la décision d'un client pour qu'il achète auprès de General Dynamics en lui offrant des cadeaux, des repas, des divertissements ou quoi que ce soit de valeur. La plupart des gouvernements disposent de réglementations interdisant à leurs employés

d'accepter des articles de valeur de la part d'entreprises ou de fournisseurs. Nous respectons judicieusement ces réglementations et ces politiques lorsque nous traitons avec des agents publics et leurs représentants, tant aux États-Unis que dans d'autres pays du monde. Ces réglementations peuvent être complexes, veillez à bien les comprendre. Demandez conseil au responsable de l'éthique de votre unité opérationnelle, qui consultera alors le service juridique si nécessaire.

Le don de cadeaux, de repas ou de quoi que ce soit de valeur à des responsables gouvernementaux ou à des agents publics est presque toujours interdit. Ne donnez jamais d'argent ni quoi que ce soit de valeur à un responsable gouvernemental ou à un agent public dans le but d'influencer de manière inappropriée une décision officielle, ou d'obtenir ou de conserver un marché. Consultez le responsable de l'éthique de votre unité opérationnelle avant d'offrir quoi que ce soit de valeur à un responsable gouvernemental ou à un agent public. Avant de procéder à de quelconques paiements en vue de faciliter les actions gouvernementales de routine, vous devez obtenir l'accord préalable du service juridique. De plus, tout cadeau à un agent public doit être conforme à la politique de General Dynamics et être enregistré précisément dans nos livres et dossiers.

Embauche d'agents publics ou d'anciens agents publics

Dans certains des pays où nous opérons, la loi restreint l'embauche ou la rétention de certains agents publics qui étaient impliqués dans l'attribution ou la gestion de contrats publics de General Dynamics. Consultez le service juridique avant le recrutement, l'embauche, les entrevues ou l'attribution de travail à un agent public ou à un ancien agent public, y compris aux membres des forces armées.

Divulgarion obligatoire

Nous respectons l'ensemble des réglementations applicables qui nous imposent de divulguer à un client gouvernemental les soupçons de mauvaise conduite, notamment la fraude, les conflits d'intérêts, la corruption, les gratifications illégales, certaines erreurs de facturation et de tarification, ou les trop-perçus. Les conséquences

d'un manquement à la divulgation de ces types de violations peuvent être graves. En cas de soupçon de l'une de ces violations, demandez rapidement conseil au responsable de l'éthique de votre unité opérationnelle ou au service juridique.

Intégrité de la passation de marché

Nous suivons les procédures de nos clients pour l'attribution de contrats. Nous ne leur demanderons pas de divulguer des informations exclusives de nos concurrents ni de documents sur la sélection de sources, les documents utilisés pour évaluer les différentes soumissions. Nous ne recherchons et n'acceptons pas d'informations confidentielles concernant un appel d'offres ou son traitement en-dehors des canaux autorisés réguliers. Nous veillons à ne pas partager nos informations exclusives avec des agents publics qui ne figurent pas sur la liste des personnes agréées par le gouvernement. Nous ne parlons pas d'emploi et n'offrons rien de valeur aux personnes qui participent au processus de passation de marché pour nos produits et services.

Sécurité des informations gouvernementales

Nous avons l'obligation permanente de protéger les informations classifiées. Nous ne cherchons pas à accéder à des informations pour lesquelles nous n'avons pas d'autorisation adéquate et que nous ne devons pas connaître.

Il vous incombe de suivre l'ensemble des procédures de l'entreprise et du gouvernement pour le traitement des informations classifiées et des informations contrôlées non classifiées.

Temps facturé et notes de frais

Nous facturons notre travail avec honnêteté à nos clients. Nous facturons notre temps et nos dépenses conformément aux procédures comptables de l'entreprise. Il vous incombe de noter soigneusement, rapidement et précisément le temps consacré à votre travail et vos dépenses. Tout employé, consultant ou membre du personnel contractuel procédant à une fausse facturation est soumis à des mesures disciplinaires allant jusqu'à la résiliation de son contrat de travail ou la fin de sa mission/de son engagement. Si vous établissez consciemment des fausses facture du temps consacré à votre travail, vous pouvez être accusé(e) de délit.

Collaborer

Nous sommes fiers de l'engagement et du dévouement de nos employés. Nous reconnaissons que d'autres comptent sur nous pour que nous fassions notre travail, tout comme nous comptons sur eux pour qu'ils fassent le leur. Nous sommes fiers des contributions que nous apportons aux communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons.

Valeurs sur le lieu de travail

Au cœur de nos convictions figure un respect fondamental des droits humains et de la dignité de chaque personne. Chaque personne est importante dans notre monde et nous croyons que les points de vue différents nous fortifient. Au sein de notre entreprise, nous nous efforçons de créer une culture éthique et inclusive qui traite les personnes de toutes les origines sociales avec équité, dignité et respect. Nous rémunérons équitablement nos employés, sur la base des taux du marché, et nous valorisons les contributions qu'ils apportent à notre entreprise.

Droits humains

Nous nous opposons au trafic et à l'exploitation d'êtres humains sous quelque forme que ce soit. En tant qu'entreprise comptant des opérations et des fournisseurs dans le monde entier, nous reconnaissons l'importance de veiller à l'intégration du respect des droits humains et de la dignité à tous les niveaux de notre entreprise. Le strict respect de ces valeurs et des lois applicables est attendu de notre part partout où nous exerçons nos activités. General Dynamics ne tolère pas le trafic des êtres humains, le travail des enfants ou le travail forcé, où que ce soit au sein de nos entreprises ou de nos chaînes d'approvisionnement.

Égalité des chances

Notre réussite dépend en grande partie de notre environnement de travail. Nous sommes en faveur d'un environnement positif où chacun peut se développer, apporter sa contribution et participer sans aucune discrimination.

Nous nous engageons à nous conformer aux politiques et aux pratiques de ressources humaines conformes à la loi dans tous les aspects de l'emploi, notamment le recrutement, l'évaluation, les formations, la discipline, les opportunités de travail, le développement de carrière, les rémunérations, les promotions et les licenciements. Nous ne tolérons aucune discrimination illégale sous quelque forme que ce soit. Nous encourageons et promovons des environnements de travail inclusifs.

Pour assurer un traitement équitable et respectueux de tous les employés, vous devez :

- traiter vos collègues de travail comme vos égaux, indépendamment de la race, de la couleur de peau, de la religion, du sexe, de la grossesse, de l'origine nationale, du handicap mental ou physique, de l'âge, du statut d'ancien combattant, de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression de genre, du statut transgenre ou de l'état civil
- comprendre et respecter toutes les politiques et les procédures des unités opérationnelles et de l'ensemble de l'entreprise concernant l'équité en matière d'emploi et au lieu de travail

Harcèlement/violence au lieu de travail

Le harcèlement au lieu de travail comprend les déclarations et les actions qui dénigrent ou font montre d'hostilité envers une personne ou un groupe de personnes pour des raisons de race, de couleur de peau, de religion, de sexe, de grossesse, d'origine nationale, d'handicap mental ou physique, d'âge, de statut de vétéran, d'orientation sexuelle, d'identité ou d'expression de genre, de statut transgenre ou d'état civil. Chacun de nous a droit à un milieu de travail sans conduite impropre ou offensante. Les remarques ou les actions malvenues, insultantes ou offensantes n'ont pas leur place dans notre entreprise.

Pour maintenir un lieu de travail sans harcèlement, vous devez :

- comprendre et respecter les politiques, procédures et règles de travail de l'entreprise et de votre unité opérationnelle relatives à la bonne conduite au lieu de travail
- faire preuve de discernement dans vos relations professionnelles et personnelles avec vos collègues

Le harcèlement sexuel peut survenir dans de nombreuses circonstances différentes. En général, ce type de harcèlement survient quand :

- des demandes de rendez-vous, de faveurs sexuelles ou d'autres conduites verbales ou physiques de nature sexuelle servent de base à des avantages au travail ou à des décisions d'emploi
- un environnement de travail intimidant, offensant ou hostile est le résultat d'avances sexuelles malvenues, de plaisanteries offensantes ou d'autres comportements verbaux ou physiques insultants

Nous ne tolérons aucun comportement violent au lieu de travail, qu'il soit commis par ou contre nos employés. Les comportements suivants sont interdits : proférer des remarques menaçantes, causer des blessures physiques à quelqu'un, endommager intentionnellement les biens de quelqu'un d'autre, agir d'une manière agressive qui pousse une autre personne à craindre d'être blessée.

Faites preuve de discernement et informez rapidement votre superviseur, votre manager, les ressources humaines ou la sécurité si vous remarquez un comportement potentiellement violent ou dangereux.

Santé et sécurité

Nous respectons les lois et les règlements sur la sécurité et la santé au lieu de travail des juridictions où nous travaillons. Nous prenons les précautions nécessaires pour nous protéger et protéger nos collègues. Dans la mesure permise par la loi, nous interdisons de posséder une arme à feu ou n'importe quel autre type d'arme sur le site de l'entreprise sans autorisation du bureau de sécurité.

Pour maintenir la sécurité au lieu de travail, vous devez :

- signaler tous les risques pour la sécurité, les accidents et les blessures liées au travail
- suivre les règles de votre unité opérationnelle concernant le fait de fumer durant les

heures de travail quand vous êtes dans les locaux de l'entreprise

- signaler tout éventuel non-respect des procédures de sécurité à votre superviseur ou au service de santé et de sécurité

Citoyenneté d'entreprise et engagement communautaire

General Dynamics s'engage à faire preuve de citoyenneté d'entreprise et soutient activement les communautés dans lesquelles les employés vivent, travaillent et font affaires. Nous voulons soutenir nos communautés et nous efforçons de le faire en nous associant à des organisations caritatives locales et en encourageant nos employés à faire du volontariat et à participer aux événements communautaires pendant leur temps libre ou pendant les heures de travail avec l'autorisation de la direction.

Confidentialité et données personnelles

General Dynamics respecte la confidentialité de ses employés et le caractère sensible de certaines informations que nous obtenons auprès de nos employés au cours de leur emploi ou de leurs activités. Nous utilisons les données personnelles des employés uniquement à des fins professionnelles valides, conformément à notre politique écrite concernant certaines catégories spécifiques de données personnelles. Nous utilisons les technologies et des normes solides pour protéger la sécurité de ces données contre toute utilisation non autorisée ou divulgation intempestive.

Environnement de travail sans drogue

Nous nous efforçons d'éviter les effets de la toxicomanie au travail. La consommation de stupéfiants illicites ou l'usage abusif de substances réglementées met en danger notre capacité à servir nos clients et peut compromettre la sécurité de nos opérations et la qualité de nos produits et services. Nous ne tolérons aucun usage de substances illégales ni usage abusif de substances réglementées pendant le travail des employés chez General Dynamics ou pendant qu'ils travaillent sur un site de l'entreprise.

Vous devez signaler toute violation ou tout soupçon de violation à votre superviseur ou à votre manager.

Protéger nos ressources

On nous confie les ressources et les biens de l'entreprise pour faire notre travail. Nous sommes chargés de protéger les fonds, les informations, les fichiers, les outils et les biens de l'entreprise.

Ressources de l'entreprise, informations exclusives et propriété intellectuelle

Les actifs, les biens et les ressources de General Dynamics doivent être utilisés avant tout à des fins professionnelles. Les ressources de l'entreprise comprennent, sans toutefois s'y limiter : les téléphones, le courrier électronique, l'accès à Internet, la messagerie vocale, les télécopieurs, les ordinateurs, le matériel, les machines et les véhicules. Sous réserve des exigences locales, nous permettons une utilisation raisonnable des appareils de communication pour un usage personnel approprié à condition que cela ne nuise pas aux résultats au travail et ne compromette pas la sécurité ou l'intégrité de notre réseau ou de nos systèmes.

Les directeurs peuvent autoriser l'utilisation personnelle de ressources de l'entreprise pour autant que cette utilisation ne se fasse pas durant les heures de travail. Cette utilisation ne doit pas durer longtemps, être fréquente ou consommer une importante part des ressources de l'entreprise.

Les opportunités d'affaires sont aussi des actifs de l'entreprise. N'acceptez pas des opportunités d'affaires dont vous découvrez qu'elle utilise les ressources de l'entreprise. Il est du devoir de chacun de faire avancer les intérêts commerciaux légitimes de General Dynamics lorsque nous avons la chance de le faire.

Notre propriété intellectuelle est un bien précieux. Elle comprend les copyrights, les brevets, les secrets commerciaux, les marques déposées, les concepts, les inventions et les processus. Nous respectons et protégeons la propriété intellectuelle, qu'elle nous appartienne ou non. General Dynamics est propriétaire de l'ensemble des inventions, découvertes, concepts et secrets commerciaux créés par ses employés au travail ou produits en utilisant les ressources de l'entreprise.

Vous pouvez avoir accès à des informations exclusives ou confidentielles de l'entreprise ou

de nos clients qui doivent être protégées contre toute utilisation ou divulgation non autorisée. Le maintien du secret de ces informations subsiste après que vous ayez quitté l'entreprise. Vous avez également le devoir de signaler les cas où des informations exclusives de l'entreprise sont compromises ou utilisées à mauvais escient par d'autres employés ou par un initié malveillant.

Confidentialité des données

Dans le cours de votre travail, vous aurez peut-être à traiter des données qui pourront contenir des données personnelles et sensibles sur nos employés, les candidats à un emploi, nos actionnaires, les membres du Conseil, nos clients et d'autres tiers. Il est essentiel de protéger ces informations et de le faire très sérieusement. Lors de la collecte de ces données, recueillez le minimum d'informations nécessaires pour répondre à nos besoins commerciaux. Veuillez à ce que les informations collectées et sauvegardées soient utilisées à des fins commerciales valides uniquement, et en conformité avec les politiques et les procédures écrites régulièrement mises à jour pour maintenir la conformité avec les lois et les règlements nationaux et mondiaux sur la confidentialité des données. Contactez vos départements Confidentialité, Juridique et Sécurité pour des conseils lors de la collecte, de l'utilisation ou du stockage de données personnelles et sensibles et lors de la passation de contrats avec des vendeurs tiers pour le compte de General Dynamics.

Confidentialité des clients

Notre activité est basée sur l'information. Vous pouvez avoir accès à des informations sensibles, confidentielles ou exclusives concernant nos clients et d'autres entités avec lesquelles nous faisons affaires. Nous gagnons leur confiance en protégeant la confidentialité de leurs informations.

Protection de l'environnement et durabilité

Nous protégeons l'environnement des communautés dans lesquelles nous travaillons. Dans toutes les juridictions dans lesquelles nous exerçons nos activités, nous respectons les

lois et les réglementations sur la protection de l'environnement. Nous lançons également des initiatives visant à minimiser efficacement et de manière rentable l'impact environnemental de nos opérations, à maximiser l'efficacité de nos produits et à réduire les déchets, les émissions et la consommation d'énergie.

Pour protéger l'environnement, vous devez :

- suivre toutes les directives environnementales et les procédures de gestion et d'élimination des déchets et des matières dangereuses au lieu de travail
- prévenir et signaler les éventuels fuites et déversements
- signaler à votre superviseur ou responsable les mesures susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'environnement

Technologie de l'information

Comme l'ensemble de nos actifs, notre technologie de l'information est une ressource de l'entreprise qui doit être utilisée de manière éthique et responsable pour promouvoir l'activité de notre entreprise. Vous ne devez jamais utiliser notre technologie ou nos systèmes pour une activité commerciale personnelle ou une initiative politique. Nous protégeons nos systèmes informatiques contre tout accès par des tiers non autorisés et comptons sur votre vigilance pour identifier et signaler toute activité suspecte sur ces systèmes.

La plus grande partie des logiciels que nous utilisons est brevetée pour un usage professionnel uniquement. Sauf autorisation expresse, ces logiciels ne peuvent pas être copiés pour un usage professionnel ou domestique ou partagés avec d'autres.

Lorsque vous utilisez des technologies de l'information, vous devez :

- protéger l'ensemble de l'équipement informatique et les informations
- faire preuve de vigilance lorsque vous faites fonctionner les systèmes d'information et signaler immédiatement une activité suspecte
- vous abstenir d'utiliser des logiciels sans licence adéquate
- vous abstenir de communiquer les mots de passe de l'ordinateur

- vous abstenir de copier ou de distribuer le logiciel en violation des conditions de la licence
- vous abstenir de mettre par écrit ce que vous regretteriez de voir dans les médias

Utilisation d'Internet

Les superviseurs et les managers peuvent permettre d'utiliser Internet en dehors des heures de travail, par exemple durant les pauses, le repas de midi, etc. Toutefois, l'accès à Internet ne doit pas être utilisé pour une activité commerciale personnelle ou un projet politique, pour violer l'une des normes de ce *Blue Book*, ou pour embarrasser General Dynamics. Vous ne devez jamais utiliser l'accès à Internet de l'entreprise ou les services de télécommunications pour télécharger, visualiser, envoyer ou retransmettre des informations à caractère sexuel, discriminatoire, dérogatoire, illégal, profane ou injurieux.

Notre nom et notre réputation

General Dynamics est fier de son nom et de sa réputation. La perception du public est essentielle pour la poursuite de notre réussite. Nous fournissons des informations précises et opportunes sur notre activité à nos investisseurs, aux médias et au public. Nous sommes très prudents et conscients de ce que nous disons lorsque nous publions publiquement des informations.

Si vous recevez une demande de médias, veuillez en notifier votre unité opérationnelle respective ou le service Communications de l'entreprise et les laisser répondre.

Veillez à bien vous identifier comme membre du personnel de General Dynamics sur les réseaux sociaux et identifier ce que vous faites. Vos actions pourraient rejaillir sur l'entreprise.

Rappelez-vous toujours que vous êtes un reflet de General Dynamics par vos actions, votre inaction et vos paroles. Cette responsabilité qui vous est confiée peut avoir un impact sur notre nom et sur notre réputation.

Droit d'inspection

Dès lors que la législation et la réglementation locales le permettent, l'entreprise peut exercer son droit d'inspecter ses biens, ses communications électroniques et ses autres ressources et actifs.

Prise de mesures

Il nous incombe à tous de nous comporter éthiquement. Nous devons accepter et remplir nos obligations les uns envers les autres.

Notre programme d'éthique

Chez General Dynamics, nos principes soutiennent notre culture, notre modèle d'entreprise et nos interactions quotidiennes. Ces valeurs sont un rappel constant de qui nous sommes et de ce que nous faisons, en toutes choses, à tout moment. Nous croyons que la direction et les employés se partagent la responsabilité de l'éthique professionnelle. L'entreprise fournit les outils et les ressources pour nous aider tous à comprendre et à respecter nos normes de conduite professionnelle éthique. Alignés sur ces principes, les responsables, les employés et les ressources de General Dynamics constituent le fondement de notre Programme d'éthique.

Réalités mondiales

Différentes juridictions ont des exigences et des réglementations distinctes sur la manière de communiquer et de traiter les préoccupations éthiques. Obtenez des informations auprès du responsable de l'éthique de votre unité opérationnelle ou du service juridique pour en savoir plus sur les règles qui s'appliquent à votre site.

Managers et superviseurs

On attend des managers et des superviseurs qu'ils fournissent aux employés des conseils et une orientation en temps utile sur les problèmes d'éthique et de conformité. Plus nous parlons ouvertement de la conduite professionnelle et de nos normes, plus nos attentes sont claires. Les managers et les superviseurs doivent :

- donner l'exemple
- lire, comprendre, utiliser et avoir des interactions quotidiennes en conformité avec nos principes, le *Blue Book* et les politiques de l'entreprise
- affirmer la nécessité de respecter les lois, les règlements et les politiques qui régissent notre entreprise

- inciter les employés à poser des questions et à obtenir des conseils avant d'agir
- consulter le responsable de l'éthique de l'unité opérationnelle
- mettre en œuvre des mesures de contrôle pour détecter les risques d'atteinte à la conformité
- écouter attentivement lorsque les employés soulèvent des questions et des préoccupations d'éthique
- agir rapidement pour répondre aux questions et corriger les problèmes
- promouvoir un environnement de confiance dans lequel les employés peuvent s'exprimer sans crainte de représailles
- tenir informés les employés qui signalent des préoccupations et leur apporter des réponses dans la mesure du possible

Employés

En tant qu'employés, on attend de vous que :

- vous lisiez, compreniez, utilisiez et ayez des interactions quotidiennes en conformité avec nos principes, le *Blue Book* et les politiques de l'entreprise
- vous appreniez les détails des politiques qui impactent spécifiquement vos missions de travail
- vous utilisiez les ressources mises à votre disposition à des fins de conseil et d'assistance
- vous suiviez les formations nécessaires pour faire votre travail
- vous réalisiez votre travail conformément à nos normes d'éthique professionnelle
- vous teniez vos collègues pour responsables des normes de travail éthiques
- vous fassiez part de vos préoccupations concernant d'éventuelles mauvaises conduites éthiques à votre superviseur, au responsable de l'éthique, à un autre membre de la direction ou à la Ligne d'assistance à l'éthique
- vous coopériez avec dd'éventuelles enquêtes internes portant sur une violation d'éthique ou de conformité signalée

Dans le doute sur la conduite à adopter, posez des questions et obtenez des réponses avant d'agir.

Outils et ressources

General Dynamics actualise et distribue le *Blue Book* à tous ses employés. Les formations et les communications nous permettent de faire connaître aux employés nos Normes d'éthique professionnelle et de bonne conduite. Nous mettons en œuvre la conformité avec ces normes.

Nous mettons à disposition les outils et ressources suivants :

- politiques et procédures
- formations et éducation
- ressources confidentielles où vous pouvez poser des questions, obtenir des conseils et signaler des problèmes
- Ligne d'assistance à l'éthique de General Dynamics, disponible sur Internet à l'adresse www.gd.ethicspoint.com ou via l'un des numéros gratuits indiqués à la page 24 de cette brochure
- bureaux d'éthique et de conformité des unités opérationnelles et du siège de l'entreprise

L'intégralité des questions, conversations, appels et signalements effectués de bonne foi seront traités sérieusement. Nous enquêterons sur toutes les préoccupations signalées, rapidement et de manière confidentielle, et nous les résoudrons de manière appropriée. Si nous estimons que nos normes n'ont pas été respectées, nous prendrons des mesures, allant jusqu'à l'imposition de mesures disciplinaires, la mise en place de changements au niveau du système ou le signalement auprès du service gouvernemental ou de l'agence en question, selon le cas. Nous aborderons non seulement cette situation spécifique, mais nous mettrons également en place des changements afin que des problèmes similaires ne se reproduisent pas.

Conversations confidentielles

Les conversations avec le responsable de l'éthique de votre unité opérationnelle sont traitées en toute confidentialité, conformément à nos obligations légales et à nos politiques. On vous avertira s'il est nécessaire de dévoiler votre identité pour traiter votre question ou votre préoccupation de manière satisfaisante.

Tous les appels ou contacts avec notre Ligne d'assistance à l'éthique sont confidentiels et ne sont pas tracés. Nous nous efforçons de protéger l'identité des personnes qui font un signalement ou une requête de bonne foi, conformément à nos obligations légales.

Comment la Ligne d'assistance à l'éthique fonctionne

Bien que la plupart des questions et des préoccupations puissent être résolues en parlant avec votre manager, la Ligne d'assistance à l'éthique est un moyen supplémentaire d'obtenir de l'aide si vous ne vous sentez pas à l'aise pour parler à la direction d'un problème quelconque. Cette ligne d'assistance n'est pas destinée à remplacer les discussions entre employés et managers mais à fournir une ressource supplémentaire aux employés.

Vous pouvez contacter la Ligne d'assistance à l'éthique à tout moment pour poser une question, faire part d'une préoccupation ou signaler une éventuelle violation des lois, des règlements ou des politiques.

Les signalements à la Ligne d'assistance à l'éthique sont confidentiels ou anonymes. Toutefois, si possible, identifiez-vous lorsque vous la contactez. Rester anonyme peut limiter notre capacité à obtenir les informations nécessaires pour nous aider dans notre enquête et entrave notre capacité à fournir des mises à jour au fil de l'état d'avancement de l'enquête.

Lorsque vous signalez une préoccupation, il peut vous être demandé d'indiquer l'heure, le lieu, les noms des personnes impliquées et d'autres détails encore pour que nous puissions enquêter sur le sujet. Chaque signalement est traité rapidement, en toute discrétion et de manière professionnelle. Vous pouvez accéder à la Ligne d'assistance à l'éthique en consultant le site www.gd.ethicspoint.com ou en utilisant l'un des numéros gratuits indiqués à la page 24.

À la suite d'un appel à la ligne d'assistance, un rapport est communiqué à un responsable de l'éthique agréé de General Dynamics. Les rapports sont transmis au service fonctionnel le plus compétent de General Dynamics pour enquêter et résoudre le problème. Ces rapports y sont examinés, et des mesures appropriées sont mises en place.

Tous les transferts de données sont traités conformément aux lois en vigueur sur la protection des données. Sous réserve de la législation locale, vous êtes en droit d'accéder à vos données personnelles via la ligne d'assistance.

Le site Internet de la Ligne d'assistance à l'éthique contient des ressources permettant d'aider les employés et les cadres à examiner les questions d'éthique. Sous « Ressources supplémentaires », vous trouverez des liens vers :

- le *Blue Book*
- un répertoire des responsables de l'éthique chez General Dynamics
- la boîte à outils du manager
- notre modèle de prise de décision éthique

Enquête sur les soupçons de violation de nos normes

Si vous croyez qu'une personne liée à General Dynamics n'a pas respecté nos normes, vous devez signaler le fait de bonne foi à votre superviseur ou manager, au responsable de l'éthique de votre unité opérationnelle, au service juridique ou au bureau d'éthique de l'entreprise pour que nous puissions mener une enquête rapide et approfondie. Vous pouvez procéder à ce signalement par téléphone, par e-mail, en prenant rendez-vous ou en contactant notre ligne d'assistance.

Les signalements en ligne sont acceptés à l'adresse www.gd.ethicspoint.com ou en utilisant l'un des numéros gratuits mentionnés à la page 24. Vous pouvez également contacter le Comité d'audit du Conseil d'administration de General Dynamics pour signaler des problèmes ayant trait à la comptabilité ou aux audits, en écrivant au :

Chair, Audit Committee,
General Dynamics Board of Directors
c/o Corporate Ethics Office
11011 Sunset Hills Road, Reston, VA 20190
États-Unis d'Amérique

Dans de nombreux cas, il vous incombe personnellement de signaler une activité semblant enfreindre les lois, les règlements, les politiques ou ce *Blue Book*.

Interdiction de représailles

General Dynamics n'exerce pas de représailles contre ceux qui signalent de bonne foi un problème d'éthique ou de conformité. Les personnes qui signalent un tel problème ou qui nous aident à résoudre ces questions sont protégées contre toutes représailles. Toute personne qui utiliserait le programme d'éthique et de conformité pour diffuser de fausses informations, menacer les autres ou porter atteinte à la bonne réputation d'une autre personne fera l'objet de sanctions disciplinaires.

Dissuader d'autres employés de rédiger un rapport ou d'obtenir l'aide dont ils ont besoin est interdit et peut entraîner des sanctions disciplinaires.

Sanctions disciplinaires

Le non-respect des lois, des réglementations, des principes, de ce *Blue Book* ou de nos politiques peut avoir de graves conséquences pour vous et pour General Dynamics. Le non-respect peut parfois être de nature pénale et punissable par des amendes ou des peines de prison. Les infractions peuvent mettre en danger nos relations avec nos clients et nos fournisseurs, et entraîner la perte du privilège de faire affaires dans les pays où nous exerçons nos activités. Les employés qui portent atteinte aux lois, aux réglementations, à ce *Blue Book* ou à nos politiques sont soumis à des mesures disciplinaires, conformément aux lois applicables, qui peuvent comprendre une variété de mesures selon la situation, allant jusqu'au licenciement. Chaque sanction disciplinaire est décidée au cas par cas.

Index

- Actions, 8, 11, 15
- Agents publics,
 - anciens, 13, 14, 15
- Antitrust, 10
- Armes à feu, 17
- Boycotts, 10
- Cadeaux, 11, 13, 14–15
- Clients commerciaux, 11
- Clients gouvernementaux, 14–15
- Citoyenneté d'entreprise, 4, 17
- Commerce international, 9, 12
- Concurrents, 8, 10, 11, 15
- Confidentialité des clients, 18
- Confidentialité
 - des données, 4, 18
- Confidentialité, 11, 15, 17, 18, 21
- Confidentialité, 17, 18
- Conflits d'intérêts, 10, 11
- Conformité contractuelle, 14
- Conseil, 8, 9, 11, 13, 15,
 - 18, 20, 21
- Consultants, 11, 12, 13, 15
- Contrat d'embauche, 8
- Contributions politiques, 12–13
- Corruption et pots-de-vin, 14, 15
- Dilemmes, 9
- Divertissement, 11, 14
- Divulgation obligatoire, 15
- Documents de sélection de source, 15
- Documents, 13
- Données, 12, 17, 18, 22
- Drogues illicites/substances réglementées, 17
- Droit d'inspection, 19
- Droits humains, 16
- Égalité des chances, 4, 16
- Emploi extérieur, 11
- Engagement communautaire, 17
- Enquête, 13, 21, 22
- Environnement de travail sans drogue, 17
- Facturation et tarification, 14, 15
- Factures pour le temps consacré au travail, 15
- Factures, 14
- Fournisseurs, 4, 7, 8, 10,
 - 11, 13, 15, 22
- Gratifications, 15
- Harcèlement au lieu de travail, 16–17
- Harcèlement, sexuel, 16–17
- Import/Export, 12
- Informations d'initié, 11, 12
- Informations exclusives,
 - 10, 11, 15, 18
- Informations, classifiées, 15
- Informations, sur la concurrence,
 - 10, 11
- Inspections gouvernementales, 13
- Intégrité des appels d'offres, 11, 15
- Intérêts financiers, 10
- Internet, 12, 18, 19
- Ligne d'assistance à l'éthique, 9, 20–22, 24
- Ligne d'assistance, 9, 20–22, 24
- Lobbying, 12–13
- Médias, 19
- Menace d'initié, 18
- Mesures disciplinaires, 15, 21, 22
- Modèle d'éthique professionnelle, 7
- Modèle de prise de décision éthique, 3, 9, 22
- Négoce de titres, 11
- Notes de frais, 15
- Obtenir des réponses, 9, 21
- Opportunités d'affaires, 18
- Ordinateurs, 18, 19
- Pots-de-vin, 14
- Pratiques de vente, 10
- Principes d'éthique professionnelle, 6, 7
- Principes, 3, 4–5, 8, 20
- Propriété intellectuelle, 18
- Protection de l'environnement, 18–19
- Qualité, 13, 14, 17
- Questions, 3, 9, 20, 21, 22
- Relations, organisationnelles, 11
 - activités commerciales personnelles, 10
- Remplacements, 14
- Repas, 11, 13, 14, 15
- Représailles, 9, 20, 22
- Réputation, 6, 7, 14, 19, 22
- Ressources, protection de l'entreprise, 18–19
- Sécurité des informations gouvernementales, 15
- Sécurité et santé, 4, 9, 17
- Sous-traitants, 8, 12, 15
- Technologie de l'information, 19
- Tenue des livres de comptes, 13, 15
- Tests, 13, 14
- Valeurs du lieu de travail, 3, 4, 6,
 - 8, 16, 20
- Violence au travail, 16–17

La Ligne d'assistance à l'éthique de General Dynamics

Numéro d'appel gratuit 24/7

PAYS	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
Allemagne	0800 1821157
Arabie saoudite	800-850-0454
Australie	1800518093
Autriche	0800 017867
Canada	1-800-433-8442 1-855-350-9393
Corée du Sud	00798 14 203 0274
Émirats arabes unis	800 0320514
Espagne	900876281
États-Unis	1-800-433-8442
France	0 800 99 13 17
Hong Kong	800930294
Italie	800909705
Koweït	503-619-1815
Mexique	800-681-6728
Qatar	00800100326
Royaume-Uni	0800 048 5503
Singapour	8008523887
Suisse	0800 000 617

Des numéros d'appel gratuits sont disponibles à partir de chaque pays dans lequel GD a des employés. Consultez www.gd.ethicspoint.com pour une liste complète des numéros de téléphone. Des appels en PCV peuvent être passés au 503-619-1815.

LES RÈGLES QUE NOUS RESPECTONS, PARTOUT, TOUT LE TEMPS

